Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF



Conseil municipal du 16 mars 2023

Rapport de présentation du budget 2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

SOMMAIRE

Préambule	р3
Le budget primitif 2023 en quelques chiffres	p 4
1. La section de fonctionnement	p 5
1.1 Les dépenses de fonctionnement 2023 1.2 Les recettes de fonctionnement 2023	p 5 p 16
2. La section d'investissement	p 24
2.1 Les principales dépenses d'investissement 2023 2.2 Les principales recettes d'investissement 2023	p 27 p 30
3. Les ratios définis à l'article R 2313-1 du CGCT	p 31
4. la Dette	p 32
5 le budget annexe de la Grée du Loch	P 34

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le 1er février dernier, a permis de dégager les grandes orientations de l'exercice budgétaire à venir.

Elles s'inscrivent naturellement dans une trajectoire pour le mandat, celle que nous avons discutée et présentée dès 2020.

À la crise sanitaire et environnementale mondiale s'est ainsi ajoutée en 2022 une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour tous les habitants du territoire et pour nos entreprises locales.

Face à cette nouvelle crise, nous sommes davantage en première ligne de ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement notre action : comment concilier l'impératif de solidarité, de modernité et de transition écologique avec ces nouvelles contraintes économiques ?

Seule la sobriété nous permettra d'y parvenir.

Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, nous devons adapter notre fonctionnement et faire des choix, tout en maintenant notre cap, en préparant une ville plus durable et plus désirable, en veillant à préserver nos services et en veillant à lutter contre les fractures sociales.

Cependant face à la répétition des crises, aux orientations de nos dépenses énergétiques pour les années à venir, notre épargne va connaître une dégradation à partir de 2023.

Seul un effort collégial concernant les dépenses de fonctionnement nous permettra de poursuivre nos ambitions pour le développement de la ville. De ce fait il a été demandé à tous les services de mesurer l'efficience de nos actions, voire d'en supprimer certaines.

Grâce à l'effort de tous et afin de préparer l'avenir, nous maintiendrons donc en 2023 un engagement soutenu en faveur de la transition sociale et écologique, et ceci au travers de plusieurs millions d'euros d'investissement.

Outre la réhabilitation d'équipements sportifs ou de bâtiments municipaux existants, nous nous engagerons à déployer de nouvelles installations associatives et sportives sur Plaisance.

Parallèlement l'ambition est d'offrir un parcours résidentiel à nos ménages de ce fait plusieurs programmes immobiliers devraient voir le jour au cours de cette année 2023, pour certains et se poursuivre pour d'autres.

Enfin tout aménagement, tout développement se doit d'être accompagné d'axes de mobilités adaptés.

Comme nous l'avons initié en 2022 nous poursuivrons nos efforts pour déployer de nouveaux cheminements doux, nous maintiendrons nos efforts à amplifier l'offre de transports en commun dans la ville enfin nous veillerons également à la sécurité piétonne par différents aménagements sécuritaires (Cleisse, Moustoir, Lavandière, Saindo).

Les présentes orientations budgétaires constituent en quelque sorte la revue de projet de notre cadre d'action pour 2023 qui se veut **INNOVANT – SOLIDAIRE et DURABLE**.

Le Maire, Christian SEBILLE

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

LE BUDGET PRIMITIF 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

26 658 638,04 Euros

Et se décompose :

16 264 867 € en fonctionnement et 10 393 771.04 € en investissement.

Prise séparément, la section de fonctionnement 2023 s'établit au global à :

16 264 867 € pour les recettes (y compris le report à nouveau de 5 704 215 €)
8 506 410 € pour les dépenses (sans compte le virement à la section d'investissement)

Soit un virement à la section d'investissement de 7 758 457 € contre 6 304 592 € pour le BP 2022.

La section d'investissement quant à elle s'élève à 10 393 771,04 € et s'équilibre en dépenses et recettes sans recours à un emprunt.

Le Budget annexe de la Grée du Loch s'établit à 748 626,23 € et se décompose entre la section fonctionnement pour 300 844,83 € et la section investissement pour 447 781,40 €.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les dépenses de fonctionnement 2023 : 16 264 867 €

	DÉPENSES	CA 2021	BP 2022 (BP +DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023	Évol en valeur BP 2022/BP 2023	Évol en % BP 2022 / BP 2023
011	Charges à caractère général	2 030 861,87	2 391 594,00	2 270 154,88	2 399 888,00	8 294,00	0,35%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 526 875,78	4 826 000,00	4 810 441,50	5 060 850,00	234 850,00	4,87%
014	Atténuation de produits	41 293,00	60 200,00	56 664,00	58 000,00	-2 200,00	-3,65%
65	Autres charges de gestion courante	720 583,48	733 889,00	687 468,96	807 672,00	73 783,00	10,05%
66	Charges financières	181 361,96	184 000,00	175 178,92	168 000,00	-16 000,00	-8,70%
67	Charges exceptionnelles	826,45	10 000,00	3 671,97	10 000,00	0,00	0,00%
68	Dotations aux provisions et amortissements	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
022	dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	312 225,00	0,00	0,00	-312 225,00	
	Dépenses réelles de fonctionnement	7 501 802,54	8 517 908,00	8 003 580,23	8 506 410,00	-11 498,00	-0,13%
023	Virement à la section d'investissement		5 931 895,00		7 178 920,00	1 247 025,00	21,02%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	448 088,62	372 697,00	668 109,87	579 537,00	206 840,00	55,50%
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	448 088,62	6 304 592,00	668 109,87	7 758 457,00	1 453 865,00	23,06%
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCT.	7 949 891,16	14 822 500,00	8 671 690,10	16 264 867,00	1 442 367,00	9,73%

Parmi ces dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2023 seront de 8 506 410 €.

Elles se décomposent en cinq rubriques principales et s'entendent hors dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement :

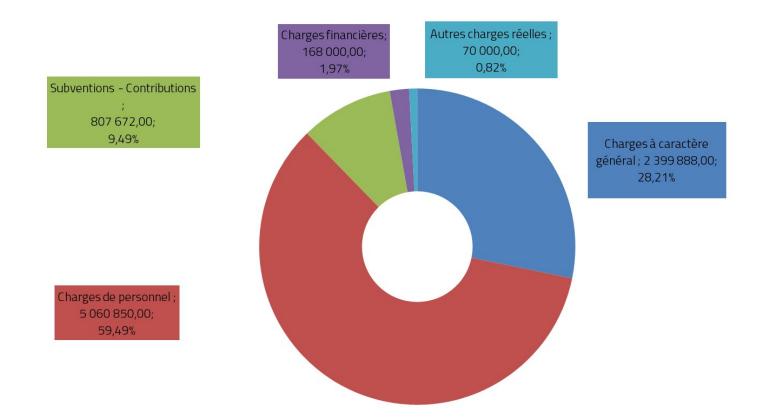
- Les charges à caractère général-chapitre 011
- Les charges de personnel chapitre 012
- Les autres charges courantes (subventions et participations) chapitre 65
- Les charges financières-chapitre 66
- Les autres charges réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de 8 506 410 € pour l'année 2023 se répartissent :

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1014 € par habitant (suivant population totale au 01/01/2023 – 8 386 habitants) contre 943 €/ habitant au compte administratif prévisionnel 2022. Les communes de même strate (entre 5000 et 9999 habitants), au niveau national y consacraient 954€ par habitant en 2021 (source DGFIP 2021).

Attention, il est toujours difficile de se comparer à d'autres collectivités, tant les choix de gestion peuvent avoir une influence sur le graphique des charges :

- Gestion en régie (personnel communal) : Charges de personnel (chapitre 012)
- Gestion déléguée ou prestations de services (externalisation) : Charges générales (chapitre 011)

Par ailleurs, l'application de la nomenclature M57 depuis le 01/01/2023 est venue modifier certaines imputations comptables rendant difficile et peu lisible la comparaison entre 2022 et 2023.

L'analyse chapitre par chapitre donne les résultats suivants :

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023 034 DEL-BF

Les charges à caractère général (chap.011) – 2 400 K € +0,35 % par rapport au BP 2022

Sont comptabilisées à ce chapitre les dépenses de prestations de services, d'eau, d'énergie, de carburant, d'entretien, de maintenance, de transport, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les frais de nettoyage des locaux... Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services.

L'analyse du chapitre 011 met en avant quelques variations de comptes entre le BP 2022 et le BP 2023 et notamment :

La prévision faites à l'article 60622 – carburants progresse afin de tenir compte de la hausse prévisionnel du coût des carburants sur l'année 2023

La prévision faite à l'article 60623- alimentation progresse par rapport au BP 2022 du fait de la forte hausse des prix des denrées alimentaires constatée l'an passé et qui devrait perdurer cette année.

La hausse de la prévision faite à l'article 615221- entretien et réparation des bâtiments publics s'explique par l'intégration en 2023 de l'entretien des toits terrasses et des lignes de vie du pôle culturel La p@sserelle, de la réfection de peintures intérieures à l'école Marie Curie et dans le hall d'entrée de l'ALSH ainsi que la réalisation de différents travaux d'entretien à l'église Sainte-Cécile.

La prévision faite à l'article 615228 - entretien et réparation sur autres bâtiments correspond au démontage et au désamiantage des préfabriqués annexes de l'accueil de loisirs sans hébergement.

La prévision faite à l'article 615232- entretien et réparation réseaux prend en compte la hausse du coût de la maintenance de l'éclairage public, les interventions ponctuelles pour réparer l'éclairage public mais également les interventions sur les antennes collectives et les interventions d'hydrocurage ainsi qu'une provision pour la remise en état des poteaux d'incendie.

La hausse de la prévision budgétaire relative aux assurances (art 6161- assurances multirisque) s'explique par la revalorisation annuelle des contrats d'assurances qui ont notamment progressé de + de 9% pour l'assurance dommage aux biens.

Avec l'application de la nomenclature M57, l'article 6237- publications qui comptabilisait les impressions du magazine municipal, des affiches disparaît et toute la prévision est faite **au 6236 « catalogues et imprimés et publications ».** La hausse de cet article s'explique notamment par les frais liés à la mise en place du nouveau logo (stickers, enseignes, véhicules, drapeaux, papeteries...), la mise à jour de la charte du magazine municipal, la réalisation d'un support de mi-mandat...

La prévision budgétaire faite à l'article 6288- autres services extérieurs progresse afin de tenir compte de l'accompagnement technique d'un régisseur son et lumière, accordé aux associations culturelles dans le cadre de l'utilisation de l'auditorium, de la prestation RGPD réalisée par la CDG, de l'accompagnement à la mise en place d'un projet éducatif territorial mais également du recours à une prestation phéro-ball pour limiter les chenilles processionnaires du pin ainsi que le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurances au 01/01/2024.

Reçu en préfecture le 22/03/2023

ffiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Les charges générales (chapitre 011) sont réparties :

<u> </u>					02000:0 2020_00:_B22	
Dépenses Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023	
011 - Charges à caractère général	2 030 861,87	2 391 594,00	2 270 154,88	2 399 888,00	0,35%	
6011 - Matières premières et fournitures autres que terrains	532,57	0,00				
60221 - Combustibles et carburants	34,95	0,00				
6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	10 597,55	50 000,00	18 847,22	34 000,00	-32,00%	
60611 - Eau et assainissement	17 958,26	26 500,00	18 523,26	26 500,00	0,00%	
60612 - Énergie - Électricité	156 352,04	180 330,00	167 443,81	180 000,00	-0,18%	
60613 - Chauffage urbain	63 310,89	86 250,00	72 121,02	93 950,00	8,93%	
60621 - Combustibles	11 241,00	12 000,00	6 085,98	8 700,00	-27,50%	
60622 - Carburants	25 493,10	28 700,00	38 234,01	42 860,00	49,34%	
60623 - Alimentation	573 502,87	583 930,00	625 480,23	623 770,00	6,82%	
60624 - Produits de traitement	298,75	0,00	0,00	0,00		
60628 - Autres fournitures non stockées	1 555,37	1 950,00	2 402,15	1 670,00	-14,36%	
60631 - Fournitures d'entretien	28 897,14	33 380,00	31 290,00	32 390,00	-2,97%	
60632 - Fournitures de petit équipement	59 224,63	57 860,00	51 809,14	51 700,00	-10,65%	
60633 - Fournitures de voirie	29 174,03	35 000,00	36 465,61	40 000,00	14,29%	
60636 - Vêtements de travail	10 098,79	10 050,00	8 477,40	8 900,00	-11,44%	
6064 - Fournitures administratives	11 206,35	9 520,00	10 753,84	8 400,00	-11,76%	
6065 - Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques)	15 500,80	15 000,00	12 719,81	3 000,00	-80,00%	
6067 - Fournitures scolaires	21 393,84	17 960,00	22 462,16	18 607,00	3,60%	
6068 - Autres matières et fournitures	57 519,86	62 500,00	52 928,08	53 260,00	-14,78%	
611 - Contrats de prestations de services	34 159,68	50 600,00	43 995,96	45 700,00	-9,68%	
6132 - Locations immobilières	2 056,01	2 200,00	2 450,75	2 200,00	0,00%	
6135 - Locations mobilières	30 730,82	39 538,00	33 574,60	0,00	-100,00%	
61351 - Locations matériel roulant		0,00	0,00	0,00		
61358- Autres locations mobilières				41 620,00		
614 - Charges locatives et de copropriété	6 292,85	7 000,00	4 958,16	6 730,00	-3,86%	
61521 - Terrains	29 124,14		29 042,50	23 600,00	-18,62%	
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	46 135,22	38 200,00	36 391,65	60 150,00	57,46%	
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments		0,00	0,00	15 000,00		
615231 - Entretien et réparations voiries	87 646,31	231 500,00	151 257,70	149 500,00	-35,42%	
615232 - Entretien et réparations réseaux	72 287,34	57 000,00	60 042,85	72 800,00	27,72%	
61524 - Bois et forêts	681,42		0,00	0,00		
61551 - Matériel roulant	22 276,51	19 150,00	27 924,32	19 750,00	3,13%	
61558 - Autres biens mobiliers	25 746,64		28 929,56	25 884,00	-0,10%	
6156 - Maintenance	69 266,49	79 835,00	73 422,08	76 050,00	-4,74%	

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

			CA 2022	ID: 056-200055952-20	0230316-2023_034_DEL-BI
Dépenses Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	(prévisionnel)	(propositions)	2022/ BP 2023
6161 - Assurance multirisques	58 408,51	60 500,00	63 264,48	68 350,00	12,98%
617 - Etudes et recherches	3 091,20	5 000,00	4 806,00	7 320,00	46,40%
6182 - Documentation générale et technique	2 893,31	2 965,00	3 748,87	2 240,00	-24,45%
6184 - Versements à des organismes de formation	19 431,86	26 170,00	20 065,40	21 573,00	-17,57%
6185 - Frais de colloques et séminaires	540,00	0,00	0,00	0,00	
6188 - Autres frais divers	11 652,20	24 945,00	13 700,82	20 744,00	-16,84%
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	
6226 - Honoraires	10 070,39	6 900,00	20 424,48	0,00	
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	
62268 - Autres honoraires, conseils	0,00	0	0	17 480,00	153,33%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	12 948,00	5 000,00	11 955,12	8 000,00	60,00%
6228 - Divers	13 148,11	13 340,00	14 998,56	13 290,00	-0,37%
6231 - Annonces et insertions	1 182,82	700,00	5 175,18	2 300,00	228,57%
6232 - Fêtes et cérémonies	13 929,64	24 700,00	39 096,27	20 450,00	-17,21%
6234 - Réceptions	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
6236 - Catalogues et imprimés	1 522,68	100,00	2 477,21	53 030,00	
6237 - Publications	20 409,19	33 540,00	32 487,73	0,00	-100,00%
6238 - Divers	1 270,71	4 870,00	899,24	4 920,00	1,03%
6241 - Transports de biens	2 184,00	0,00	3 000,00	0,00	
6247 - Transports collectifs	11 767,22	21 650,00	15 693,36	19 350,00	-10,62%
6251 - Voyages et déplacements	3 854,50	4 250,00	4 522,18	16 690,00	292,71%
6256 - Missions	8 859,97	8 400,00	9 373,74	0,00	
6257 - Réceptions	5 207,31	7 500,00	1 305,00	0,00	-100,00%
6261 - Frais d'affranchissement	12 870,55	12 950,00	15 330,70	12 800,00	-1,16%
6262 - Frais de télécommunications	28 275,75	23 212,00	18 211,67	20 313,00	-12,49%
627 - Services bancaires et assimilés	1 095,66	3 850,00	4 132,80	1 000,00	-74,03%
6281 - Concours divers (cotisations)	5 979,36	6 250,00	5 344,81	5 725,00	-8,40%
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux)	33,00	0,00	0,00	0,00	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	101 141,40	113 536,00	75 237,59	76 710,00	-32,44%
62876 - A un GFP de rattachement	425,53	426,00	15 375,53	9 146,00	2046,95%
62878 - A d'autres organismes	36 862,45	7 600,00	7 089,67	7 800,00	2,63%
6288 - Autres services extérieurs	92 516,31	151 487,00	160 700,10	185 046,00	22,15%
63512 - Taxes foncières	27 315,21	28 200,00	28 834,91	31 500,00	11,70%
63513- Autres impôts locaux	0,00	0,00	0	0,00	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	826,52	0,00	455,76	0,00	
6358 - Autres droits	852,29	2 690,00	4 413,85	5 420,00	101,49%

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Les charges de personnel (chap. 012) – 5 061 K € +4,87% par rapport au BP 2022

Les charges de personnel représentent près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement 2023. Compte-tenu du poids de la masse salariale dans le budget fonctionnement, il est essentiel d'en maîtriser l'évolution.

C'est pourquoi les renforcements d'effectifs jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques sont et seront rigoureusement étudiés selon les départs en retraite des agents et comblés en privilégiant les redéploiements interservices.

Fort de cette volonté, les charges de personnel (012) s'établissent à 5 061 K € en 2023, en hausse (+4,87% par rapport au BP 2022 du fait :

- Du poids de la revalorisation du point d'indice qui sera plus important qu'en 2022, puisque la mesure s'appliquera sur l'ensemble de l'année. En effet, pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice a été revalorisé de 3,5% au 1er juillet 2022 et s'élève donc à 4,85 euros. Le coût en année pleine (2023) est estimé à environ 140 000€, soit environ 70 K€ de plus que l'année passée.
- Du glissement vieillesse technicité qui correspond à l'évolution mécanique des carrières des agents (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, ...) qui impacte également les charges de personnel 2023.
- S'agissant des choix réalisés par la collectivité, le budget intègrera la création d'un poste de gestionnaire de la vie associative, d'un renfort au service environnement et cadre de vie et d'un poste de contractuel au service bâtiments.
- Par ailleurs, les recrutements opérés en 2022 trouveront leur plein impact budgétaire en 2023 (poste d'assistant culturel, le poste de chargé de mission pour le développement numérique territorial et pour la communication institutionnelle digitale).

A noter que la commune perçoit par ailleurs des recettes avec la prise en charge, par notre assurance, du coût d'une partie des salaires des agents en arrêt de travail (chapitre 013).

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Les charges de personnel (chapitre 012) sont réparties :

Dépenses Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 526 875,78	4 826 000,00	4 810 441,50	5 060 850,00	4,87%
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	21 038,63	14 785,00	22 472,48	13 560,00	-8,29%
6218 - Autre personnel extérieur	90 750,45	73 000,00	75 571,65	68 000,00	-6,85%
6331 - Versement de transport	29 687,43	31 246,00	32 074,80	33 600,00	7,53%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	12 245,78	12 416,00	13 190,25	13 279,00	6,95%
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	53 872,44	56 324,00	61 991,94	65 533,00	16,35%
6338 - Autres impôts, taxes ,sur rémunérations	7 422,51	0,00	8 017,97	0,00	
64111 - Rémunération principale	2 018 681,83	2 079 608,00	2 079 244,97	2 211 992,00	6,37%
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	57 184,26	66 747,00	56 308,21	68 077,00	1,99%
64113 - Personnel titulaire - NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	
64114- Personnel titulaire indemnité inflation	0,00	7 000,00	7 200,00	0,00	-100,00%
64118 - Autres indemnités	425 791,69	419 176,00	417 488,38	385 632,00	-8,00%
64131 - Rémunérations	425 519,50	548 791,00	544 800,66	640 993,00	16,80%
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	
64134- Personnel non titulaire- indemnité inflation	0,00	3 000,00	2 700,00	0,00	-100,00%
64138 - Autres indemnités	75 856,47	120 364,00	113 759,21	67 982,00	-43,52%
64162 - Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	
64168 - Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	
64171 - Apprentis- rémunérations	13 870,27	32 244,00	29 846,69	34 788,00	7,89%
64172-Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	200,00	0,00	
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	443 011,22	490 993,00	492 834,09	521 605,00	6,23%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	657 114,22	675 350,00	684 789,04	731 166,00	8,26%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	20 108,05	27 498,00	26 671,82	26 002,00	-5,44%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	125 680,12	125 389,00	112 337,92	140 002,00	11,65%
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	266,32	454,00	513,60	637,00	40,31%
64731 - Versées directement	0,00	20 000,00	6 228,74	15 000,00	-25,00%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	10 187,77	10 766,00	10 910,68	11 501,00	6,83%
6478 - Autres charges sociales diverses	38 586,82	10 849,00	11 288,40	11 501,00	

Désormais les charges de personnel nettes par habitant, c'est dire diminuées des atténuations de charges (remboursement sur salaires −chap 013= 147 430 €) s'établissement à 586€/ habitant suivant le BP 2023. Ce ratio était de 553 €/ habitant pour les communes de même strate au niveau national en 2021 (source DGFIP 2021).

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Les autres charges de gestion courante (chap 65) – 808 K € +10,05 % par rapport au BP 2022

Les autres charges de gestion courante (65) sont estimées à 808 K € et progressent de 10,05% par rapport au BP 2022. Plus que sur les autres chapitres la comparaison avec l'exercice 2022 est difficile du fait d'un grand nombre de changement d'imputations avec le passage à la M57.

Les principaux postes de dépenses au sein de ce chapitre sont :

- Les subventions au contrat d'association des écoles privées (art 6558 et 657382) progressent principalement du fait de la hausse des effectifs constatée au 1^{er} septembre 2022 en classe maternelle et élémentaire à l'école Saint-Jean Baptiste du Gorvello ainsi qu'à la hause du coût de l'élève de référence. Par ailleurs, en 2023, seront organisées des classes nature dans les 3 établissements scolaires de Theix et Noyalo.
- Les contributions aux organismes de regroupement (art 65568) comprennent la participation versée au SIVEV (168 K €), la cotisation versée au CNAS (25 K€), la contribution annuelle versée au PNR (11K €) et la participation versée au PNR pour financer la réalisation sur 3 ans de l'atlas de la biodiversité communale (4 K €).
- Les subventions versées aux associations et personnes de droit privé (art 65748) avec une enveloppe globale prévisionnelle de 89 K €.
- La subvention d'équilibre du budget principal versée au budget du CCAS (art 657362) s'élève à 66 K € au budget 2022.
- Le montant des indemnités des élus reste stable à 125 K €.
- Le renouvellement des licences antispasms, antivirus et les droits d'utilisation du logiciel concerto : 16 K €.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023 Reçu en préfecture le 22/03/2023 Affiché le

			64.2022		5952-20230316-2023_0
Dépenses Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	br 2023 (propositions)	2022/ BP 2023
65 - Autres charges de gestion courante	720 583,48	733 889,00	687 468,96	807 672,00	10,05%
6512- Droits d'utilisation - Informatique en nuage	2 188,80	2 200,00	4 551,55	0,00	-100,00%
6518 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	4 911,06	5 000,00	6 017,33	0,00	-100,00%
6531 - Indemnités	103 560,95	107 581,00	103 661,11	,	-100,00%
65311 - Indemnités de fonction (élus)	0,00	0,00	0,00	101 685,00	,
6532 - Frais de mission	352,20	1 250,00	0,00		-100,00%
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)				500,00	
6533 - Cotisations de retraite	7 628,23	7 992,00	8 981,59		-100,00%
65313 - Cotisations de retraite (élus)		***************************************	***************************************	9 160,00	000000000000000000000000000000000000000
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	7 277,15	10 627,00	10 222,55		-100,00%
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)				10 900,00	
6535 - Formation	1 046,31	2 000,00	1 175,35		-100,00%
65315 - Formation (élus)				2 445,00	
6536 - Frais de représentation du maire	669,60	1 000,00	509,52		-100,00%
65316 - Frais de représentation du maire (élus)				500,00	
65372 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat	102,68	0,00	51,34	0,00	
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)				0,00	
65322 - Frais de mission et déplacement (CESECE-éco, sociale et env.)	0,00	0,00	0,00	250,00	
6541 - Créances admises en non-valeur	3 411,17	2 514,00	2 238,26	0,00	-100,00%
6542 - Créances éteintes	3 311,32	3 231,00	3 230,17	0,00	-100,00%
65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0,00	0,00	0,00		
65548 - Autres contributions	209 832,96	205 454,00	212 554,24		-100,00%
65568 - Autres contributions				208 750,00	#DIV/0!
6558 - Autres contributions obligatoires	216 598,69	208 100,00	208 309,15	214 984,00	3,31%
657341-Subvention de fonctionnement versées aux communes membres du GFP	161,70	750,00	346,60	670,00	-10,67%
657362 - CCAS	46 202,01	58 015,00	36 454,85	66 203,00	14,11%
657381 - Subventions de fonctionnement aux autres éts publics locaux	0,00	0,00	0,00		
65738 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	1 500,00	2 800,00	2 600,00		-100,00%
657382 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers				13 000,00	#DIV/0!
6574 - Subv. de fonctionnement aux assoc. et aux autres personnes de droit privé	106 586,50	115 375,00	86 563,50		-100,00%
65742 - Subventions de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00		
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé				88 540,00	#DIV/0!
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00	0,00	0,00	4 575,00	#DIV/0!
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00	0,00	0,00	15 510,00	#DIV/0!
6584 - Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	5 242,15	0,00	1,85	70 000,00	

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Les charges financières (chap 66) – 168K € -8,70% par rapport au BP 2022

Les intérêts de la dette (chapitre 66) sont estimés, pour leur part, à 168 000 €, représentant ainsi 1,98% des dépenses réelles de fonctionnement. L'analyse de la dette sera proposée dans le chapitre 4 de ce rapport :

Dépenses Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
66 - Charges financières	181 361,96	184 000,00	175 178,92	168 000,00	-8,70%
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	185 645,23	184 000,00	174 620,16	168 000,00	-8,70%
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	32 044,79	0,00	32 603 <i>,</i> 55	0,00	
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-36 388,63	0,00	-32 044,79	0,00	
661138 - A d'autres tiers	60,57	0,00	0,00	0,00	
6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	
6688 - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	

Les atténuations de produits (chap 014) – 58 K €

En 2023, **les atténuations de produits (chap 014)** s'établissent à 58 K € et correspondent :

Au prélèvement sur fiscalité au titre de la loi SRU. En effet, si la commune a bénéficié de l'exonération du prélèvement dû au titre de l'application de l'article 55 de la loi SRU et des carences en logements sociaux au cours des années 2017- 2018 et 2019 du fait de la fusion des communes de Theix et Noyalo en 2016, depuis 2020, la commune n'est plus exonérée de ce prélèvement. Par conséquent, la commune qui est en situation de carence (285 logements manquants au 1^{er} janvier 2021) va devoir régler une pénalité estimée à 58 K €.

Dépenses Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
014 - Atténuations de produits	41 293,00	60 200,00	56 664,00	58 000,00	-3,65%
739115- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	38 155,00	56 700,00	56 664,00	0,00	
739116- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00	0,00	0,00	58 000,00	
7391171 - Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	3 138,00	3 500,00	0,00	0,00	

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Les charges exceptionnelles (chap 67) – 10 K €

Les charges exceptionnelles restent stables en 2023 à 10 K €.

Dépenses Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
67 - Charges exceptionnelles	826,45	10 000,00	3 671,97	10 000,00	0,00%
6712 - Amendes fiscales et pénales		0,00			
6718- Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1,55	0,00	3 207,67		
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	824,90	10 000,00	285,50	10 000,00	0,00%
678 - Autres charges exceptionnelles		0,00	178,80		

Les dotations aux amortissements et aux provisions (chap. 68)

Une provision de 2 000 € sera constituée pour les risques d'impayés.

Le virement à la section d'investissement 7 179 K € (chap 023)

En 2023, le virement à la section d'investissement s'élève à 7 178 920 € contre 5 931 895 € pour le BP 2022.

A ce montant viendront s'ajouter 580 K € de dotations aux amortissements (chap 042) qui contribueront également au financement des investissements.

1.2 Les recettes de fonctionnement : 16 264 867 €

RECETTES	CA 2021	BP 2022 (BP +DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023	Évol en valeur BP 2022/BP 2023	Évol en % BP 2022 / BP 2023
Produits des services	1 630 487,66	1 550 353,00	1 734 665,64	1 692 133,00	141 780,00	9,15%
Impôts et taxes	6 593 471,69	6 485 249,00	6 676 807,11	1 758 929,00	207 440 00	4 420/
Fiscalité locale				5 013 738,00	287 418,00	4,43%
Dotations et participations	1 554 273,93	1 547 780,00	1 646 378,57	1 615 530,00	67 750,00	4,38%
Autres produits de gestion courante	95 402,39	87 118,00	127 733,43	117 245,00	30 127,00	34,58%
Atténuation de charges	248 837,01	151 670,00	201 059,34	147 430,00	-4 240,00	-2,80%
Produits financiers	27,15	0,00	0,48		0,00	
Produits exceptionnels	37 163,11	0,00	362 105,42		0,00	
Reprise sur amort et provisions	48 759,30	5 330,00	5 329,68		-5 330,00	-100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	10 208 422,24	9 827 500,00	10 754 079,67	10 345 005,00	517 505,00	5,27%
Opérations d'ordre de transfert entre section	189 255,39	108 110,00	104 097,39		-108 110,00	-100,00%
Recettes d'ordre de fonctionnement	189 255,39	108 110,00	104 097,39	215 647,00	107 537,00	99,47%
Excédent de fonctionnement reporté	3 334 273,00	4 886 890,00	4 886 890,00	5 704 215,00	817 325,00	16,72%
TOTAL DES RECETTES DE FONCT.	13 731 950,63	14 822 500,00	15 745 067,06	16 264 867,00	1 442 367,00	9,73%

Parmi ces recettes de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2023 seront de 10 345 005 €

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants :

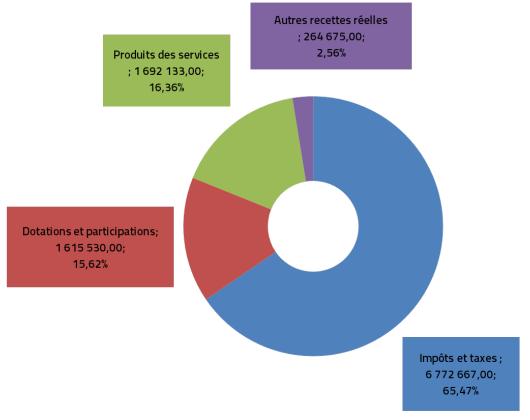
- Les produits des services
- Les ressources fiscales
- La dotation globale de fonctionnement et autres dotations et subventions
- Les autres produits réels de fonctionnement

Ces recettes réelles de fonctionnement de 10 345 005 K € inscrites au Budget Primitif 2023 se répartissent :

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 1 234 € par habitant (suivant population totale au 01/01/2023 – 8386 habitants) contre 1 267 €/ habitant au compte administratif prévisionnel 2022. Ce dernier se révélait supérieur à la moyenne des communes de même strate (entre 5000 et 9999 habitants), au niveau national 1 163€ par habitant en 2021 (source DGFIP 2021).

L'analyse chapitre par chapitre donne les résultats suivants :

Les atténuations de charges (chap.013) – 147 430 K € -2,80% par rapport au BP 2022

Cette prévision est prudente puisqu'elle n'intègre que les remboursements sur rémunération du personnel certains.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023 Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

			CA 2022	ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DE			
Recettes Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	(propositions)	2022/ BP 2023		
013 - Atténuations de charges	248 837,01	151 670,00	201 059,34	147 430,00	-2,80%		
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	248 837,01	151 670,00	191 359,34	147 430,00	-2,80%		
6459- Remboursement sur charges de SS et de prévoyance		0,00	9 700,00	0,00			
6479 - Remboursements sur autres charges sociales							

Les produits des services et du domaine (chap.70) – 1 692 K € +9,15% par rapport au BP 2022

Les produits des services, du domaine et des ventes (70) sont évalués, pour leur part, à 1 692 K € soit +9,15% par rapport au budget 2022. Cette progression a été faite en tenant compte du montant réalisé sur l'exercice 2022 et non celui prévu au BP 2022. En effet, la prévision budgétaire 2022 effectuée au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » était prudente et tenait compte des incertitudes sur la fréquentation des services, du fait de la crise sanitaire observée au début de l'année passée.

Recettes Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 630 487,66	1 550 353,00	1 734 665,64	1 692 133,00	9,15%
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	11 716,00	9 500,00	10 301,00	9 000,00	-5,26%
70321 - Droit de stationnement et de location sur la voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	
70322 - Droits de stationnement et de location sur le domaine public po	973,00	991,00	1 273,00	1 124,00	13,42%
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	25 249,44	25 100,00	25 882,29	31 200,00	24,30%
704 - Travaux	3 207,67	0,00	0,00	0,00	
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	1 437,00	3 000,00	5 185,00	4 000,00	33,33%
70632 - A caractère de loisirs	110 325,10	112 000,00	135 474,89	124 250,00	10,94%
7066- Redevances et droits des services à caractère social		0,00	0,00	0,00	
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigneme	445 246,22	450 000,00	497 929,29	470 000,00	4,44%
70688 - Autres prestations de services	576 928,65	557 000,00	582 213,63	560 000,00	0,54%
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 308,11	1 308,00	1 211,83	1 250,00	-4,43%
70843- Mise à disposition de personnel facturée au CCAS	0,00	0,00	0,00	19 000,00	
70848 - Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	85 675,09	86 420,00	88 466,80	91 420,00	5,79%
70873 - par les C.C.A.S	712,35	500,00	1 126,33	600,00	20,00%
70876 - Par le GFP de rattachement	1 205,73	1 034,00	57 138,14	57 139,00	5426,02%
70878 - par d'autres redevables	366 503,30	303 500,00	328 463,44	323 150,00	6,47%
7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)					

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Les impôts et taxes (chap.73) et Fiscalité locale (chap.731) - 6 773 K € +4,43% par rapport au BP 2022

Avec la mise en place de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023, ce chapitre 73 « impôts et taxes » (unique en M14) est désormais réparti entre :

- le chapitre 73 « impôts et taxes » qui comprend principalement les reversements de fiscalité que sont l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.
- le chapitre 731 « fiscalité locale » qui comprend principalement le produit issu des taxes foncières et taxes d'habitation, de la taxe sur la publicité extérieure, des droits de mutations, de la taxe sur les pylônes électriques et des droits de place.

Recettes Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
73 - Impôts et taxes	1 878 624,00	1 776 659,00	1 776 658,00	1 758 929,00	-1,00%
73211 - Attribution de compensation	1 479 434,00	1 422 060,00	1 422 059,00	1 422 060,00	0,00%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	383 590,00	354 599,00	354 599,00	336 869,00	-5,00%
732221 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00	0,00	0,00		
7388 - Autres impôts et taxes	15 600,00				
731-Fiscalité locale	4 714 847,69	4 708 590,00	4 900 149,11	5 013 738,00	6,48%
73111 - Taxes foncières et d'habitation	3 999 625,00	4 092 470,00	4 136 788,00	4 358 000,00	6,49%
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière				450 000,00	
73132 - Taxe sur les pylônes électriques				62 000,00	
73154 - Droits de place				6 738,00	
731731 - Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00				
73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure				137 000,00	
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	5 823,00	0,00	8 986,00		
7336 - Droits de place	717,60	720,00	6 688,00		
7343 - Taxe sur les pylônes électriques	59 823,00	60 400,00	61 387,00		
7363 - Impôt sur les cercles et maisons de jeux	3,65				
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	136 632,20	130 000,00	140 042,90		
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	512 223,24	425 000,00	546 257,21		
74 - Dotations, subventions et participations	1 554 273,93	1 547 780,00	1 646 378,57	1 603 130,00	3,58%

Le chapitre 73- impôts et taxes diminue en 2023 du fait :

- la dotation de solidarité communautaire (article 73212) versée par GMVA va diminuer en 2023, de -5% sous l'effet du nouveau pacte financier et fiscal mis en place et des nouveaux critères de répartition de la DSC définis, moins favorables à la commune. Le montant attendu de cette dotation pour l'année 2023 est de 337 K €.
- De l'attribution de compensation (article 73211) quant à elle, en attendant une nouvelle évaluation du transfert lié à la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », a été prévue à son niveau réalisé de l'an dernier soit 1 422 K €.

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Le chapitre 731- fiscalité locale, la prévision intègre :

- Une prévision prudente effectuée à l'article « 73123 « taxe communale additionnelle aux droits de mutations ou à la taxe de publicité foncière » puisque 450 K € ont été inscrits au BP 2022 contre 546 K € perçus en 2022.
- S'agissant de la taxe locale sur les publicités extérieures (article 73174), son produit devrait avoisiner les 137 K €.
- La taxe sur les pylônes électriques (article 73174) est prévue à hauteur de 62 K €.
- En matière de fiscalité, l'inscription budgétaire faite en matière de taxes foncières et de taxe d'habitation (article 73111) s'élève à 4 358K € et intègre :
 - Le maintien des taux d'imposition à leur niveau de l'an passé à savoir 35,60 % pour la taxe sur propriétés bâties, 51,48% pour la taxe sur les propriétés non bâties et à 13,39% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
 - o La dynamique des bases d'imposition de taxes foncières (pour les locaux d'habitation et les locaux industriels- hors locaux professionnels) qui bénéficient d'une revalorisation de plus de 7% adossée à la progression de l'indice des prix à la consommation de novembre 2022.

Les Dotations, subventions et participations (chap.74) – 1 616 K € + 4,38 % par rapport au BP 2022

Les dotations et participations (74) sont estimées à hauteur de 1 616 K € soit une hausse de +4,38% par rapport au BP 2022.

Recettes Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
74 - Dotations, subventions et participations	1 554 273,93	1 547 780,00	1 646 378,57	1 615 530,00	4,38%
7411 - Dotation forfaitaire	577 829,00	570 000,00	568 988,00		-100,00%
74111 - Dotation forfaitaire des communes				566 000,00	
74121 - Dotation de solidarité rurale (DSR)	125 181,00	125 000,00	125 181,00		-100,00%
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes				125 000,00	
744 - FCTVA	34920,21	30 000,00	20 175,76	20 000,00	-33,33%
74718 - Autres	13 568,96	13 000,00	26 159,57	33 110,00	154,69%
7472- Régions		0,00	0,00	1 500,00	
7473 - Départements	7 368,00	7 000,00	21 249,30	11 000,00	57,14%
74748 - Autres communes	39 285,69	51 350,00	47 352,01	46 540,00	-9,37%
74751- Subvention GFP de rattachement	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
74758- Subvention autres groupement	2 164,11	0,00	1 743,15	0,00	
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	18 087,00	0,00	0,00	0,00	
74771 - Participations fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478 - Participations autres organismes	462 399,96	475 300,00	541 171,78		-100,00%
74788 - Participations autres organismes				505 750,00	
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle					
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr				290 000,00	
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	264 890,00	264 000,00	277 728,00		-100,00%
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	
7484- Dotation recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	12 130,00	14 630,00	14 630,00	20,61%

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Cette évolution s'explique par :

- Une légère baisse de la dotation forfaitaire liée à la baisse de la population DGF constatée au 01/01/2023 (de 8653 habitants en 2022 à 8 625 habitants en 2023) (art. 74111) et une stabilité de la dotation de solidarité rurale (art. 741121).
- La prévision de FCTVA (article 744) a été effectuée au regard des dépenses d'entretien inscrites.
- La prévision faite au 74718 tient compte de l'abondement de la dotation biodiversité votée en loi de finances pour 2023.
- La prévision inscrite à l'article 74748 intègre le remboursement par les communes extérieures des frais liés à l'organisation du salon du livre, à la psychologue scolaire, à la classe ULISS ainsi qu'aux frais de structure constatés dans le cadre de l'entente avec Séné et la Trinité Surzur pour la confection des repas.
- Une prévision prudente a été effectuée sur la prestation de service unique versée par la CAF pour nos services enfance-jeunesse et petite-enfance (art 74788).
- Une hausse des allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières à 290 K€ (art 74833), liée à la revalorisation des valeurs locatives de +7.1% appliquée en 2023.
- Enfin, la dotation pour les titres sécurisés (CNI + passeports) est maintenue à son niveau réalisé en 2022 à 14,6 K € (art 7485).

Les autres produits de gestion courant (chap.75) – 117 K € +34,58% par rapport au BP 2022

Les autres produits de gestion courante (75) sont estimés à 117 K € et intègrent notamment les revenus des immeubles avec la location des garages, du presbytère, de la boulangerie, de la poste, des salles communales et de la chambre funéraire, estimés à 99 K €.

Ce chapitre intègre également via l'article 75888- autre produits divers de gestion courante, le remboursement de gaz par l'école Sainte-Cécile, l'indemnité de captage d'eau versée par la GMVA pour l'étang de Noyalo, la vente de ferrailles...

Recettes Fonctionnement	CA 2021 BP 2022 (BP+DM) CA 2022 (prévisionnel)		BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023	
75 - Autres produits de gestion courante	95 402,39	87 118,00	127 733,43	117 245,00	34,58%
752 - Revenus des immeubles	76 881,26	69 468,00	107 280,66	99 145,00	42,72%
755 - Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	
756 - Libéralités reçues		0,00	0,00	0,00	
75813 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	4 756,00	4 750,00	4 948,10	5 000,00	5,26%
75814 - Redevance sur l'énergie hydraulique		0,00	0,00	0,00	
7584 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	
7588- Autres produits divers de gestion courante	13 765,13	12 900,00	15 504,67		·
75888 - Autres produits divers de gestion courante				13 100,00	

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Produits financiers (chap.76)

Recettes Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
76 - Produits financiers	27,15	0,00	0,48	0,00	
761 - Produits de participations	27,15				
7688 - Autres produits financiers	0,00	0,00	0,48	0,00	

Produits exceptionnels (chap.77)

Pour 2023, aucune prévision n'a été faite sur ce chapitre 77.

A noter que le remboursement des compagnies d'assurance perçu dans le cas de sinistres précédemment comptabilisé au 7788 » produits exceptionnels divers » sera désormais comptabilisé 75888 « autres produits divers de gestion courante ».

Recettes Fonctionnement	CA 2021 BP 2022 (BP+DM)		CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
77 - Produits exceptionnels	37 163,11	0,00	362 105,42	0,00	
7711 - Dédits et pénalités perçus		0,00	1 516,56	0,00	
7713 - Libéralités reçues		0,00	111,45	0,00	
7718- Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			1,35		
7714- Recouvrement sur créances admises en non valeur	4,33		23,94		
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	16 731,18	0,00	22 722,69		
775 - Produits des cessions d'immobilisations	7 101,00	0,00	311 200,00		
7788- Produits exceptionnels divers	13 326,60	0,00	26 529,43		

Reprises sur amortissements et provisions (chap.78)

Pour 2023, aucune prévision n'a été faite sur ce chapitre 78. Ces inscriptions seront faites, à chaque état d'admission en non-valeur présentéepar la comptable.

Recettes Fonctionnement	CA 2021	BP 2022 (BP+DM)	CA 2022 (prévisionnel)	BP 2023 (propositions)	Évolution BP 2022/ BP 2023
78 - Reprises sur amortissements et provisions	48 759,30	5 330,00	5 329,68	0,00	
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges					
7817 - Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	48 759,30	5 330,00	5 329,68	0,00	

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

Excédent de fonctionnement reporté (chap.002) – 5 704 K €

Il faut souligner que l'excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2023 s'élève à 5 704 K € contre 4 887 K € en 2022.

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2023 marque la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'investissement, dans le respect des engagements pris et garant de la maîtrise des finances communales.

La section globale d'investissement 2022 s'établit à 10 393 771,04 dont 9 312 K € de dépenses réelles d'investissement.

Les principaux investissements envisagés pour l'année 2023 sont dans les domaines suivants :

→ Les équipements sportifs et culturels (3, 545 millions d'euros)

La commune est riche de ces équipements sportifs mais ils se doivent aussi d'évoluer en fonction des besoins des clubs et des enjeux climatiques. C'est pourquoi la municipalité a décidé d'investir dans le sport.

Dans ce cadre, la transformation du terrain de football enherbé « B » en terrain synthétique sera réalisée en 2023.

Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle sportif à Plaisance comprenant une salle de danse, un dojo, une salle de boxe seront lancées.

Les études pour la réfection de la piste d'athlétisme seront également lancées cette année.

L'opération de désamiantage et de bardage des pignons et des retombées des salles Pierre Dosse sera effectuée durant l'été prochain.

→ Amélioration du cadre de vie (2,141 millions d'euros)

En 2023, <u>l'opération de rénovation du « cœur de ville »</u> se poursuivra et se traduira par le lancement des études de maîtrise d'œuvre destinées à définir le projet de requalification de la rue de Vannes, de la place de la Chapelle, du parking Le Digabel et le mail piétons.

En parallèle, différentes opérations d'aménagement privées débuteront cette année que ce soit la requalification du jardin de Thônes et de la route de Tréffléan ou encore la requalification de la salle des marronniers.

La révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuivra également cette année.

Le développement et l'amélioration des liaisons douces seront poursuivis avec principalement la création d'une liaison piétonne au lieu-dit le poteau rouge, dans la continuité de celle existante.

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ville et à la sortie de la RN165 au niveau du Landy.

Engagée en 2023, le programme d'aménagement du cimetière St-Vincent sera finalisé en 2023.

Par ailleurs, après les études effectuées en 2022, le projet d'aménagement du parc de Brural sera engagé cette année, avec notamment l'aménagement du parking ainsi que la mise aux normes PMR de quelques cheminements.

→ Voirie communale (877 K euros)

L'enveloppe d'investissement 2022 sera consacrée :

Tout d'abord, il s'agit des travaux effectués sur notre voirie communale, avec la volonté de faciliter des modes doux de déplacement par la sécurisation des cheminements piétons et l'apaisement de la circulation.

Ainsi, parmi les travaux envisagés, des aménagements seront réalisés afin d'améliorer la sécurité des usagers tels que l'aménagement sécuritaire de la traversée du village de Cleisse, la poursuite de l'aménagement de la rue du Moustoir, la réfection de la route du Saindo et le démarrage des études relatives à la requalification de la rue des Lavandières et de l'allée du Landy.

→ Relations extérieures (472 K €)

Le budget 2022, intègre pour 187 K € le montant de l'attribution de compensation versée en section d'investissement à GMVA. Les 269 K € restant correspondent principalement au solde de la participation versée à l'Etat dans le cadre de la requalification de la sortie de la RN 165 au Landy, au solde des participations versées à BSH et aux Foyers d'Armor dans le cadre de la construction de logements sociaux, à une subvention d'équipement versée au CCAS pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures sises 2 rue du four et aux travaux effectués pour le compte de GMVA, par la commune dans le cadre de la compétence eaux pluviales urbaines.

→ Transition écologique (456 K €)

Il a été décidé d'engager une politique en faveur de la transition énergétique afin notamment de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la ville.

Cela va se traduire en 2023 par l'acquisition de véhicules « propres » pour compléter la flotte de véhicule existante mais également par la réalisation de travaux d'amélioration énergétique effectués dans le cadre du schéma directeur énergétique (relampina du restaurant scolaire, de la salle de boxe

En parallèle, la commune poursuit la modernisation de l'éclairage public, avec notamment un programme exceptionnel de remplacement des luminaires d'éclairage de type « boule » par des luminaires à leds.

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

→ Moyens généraux - mobilier matériel pour les services : 396 K euros

Cette enveloppe concerne les achats de véhicules, mobilier, matériel et outillage nécessaires au bon fonctionnement des services et des équipements communaux ainsi que les investissements dans l'informatique et les télécommunications.

Parmi ces investissements on notera : 181K € d'investissements en informatique et télécommunication, 117 K € pour le renouvellement du mobilier, du matériel et de l'outillage et 98 K € pour l'achat de véhicules thermiques et notamment pour le remplacement du camion volé en janvier dernier.

→ Patrimoine – travaux sur les bâtiments communaux (294 K €)

Comme chaque année une enveloppe sera consacrée à la modernisation des bâtiments communaux et du patrimoine communal en général. Dans ce cadre, il est prévu de réaliser le traitement des boiseries de l'église Sainte-Cécile, la mise en accessibilité de la salle Jean Touzé, le transfert des préfabriqués situés à Plaisance et à l'espace Jean Trébossen au centre technique municipal afin d'y agrandir les locaux.

→ Éducation (petite enfance/enfance/ jeunesse et scolaire) : 116 K euros

Soucieux de la qualité des services assurés auprès de nos enfants, des investissements en mobilier et matériel informatique seront réalisés pour les services de l'Espace-Jeunes, de l'ALSH mais également dans nos écoles publiques. Il est également prévu d'effectuer le ravalement de l'école du Tilleul.

Outre ces dépenses d'équipement, le montant du remboursement du capital des emprunts s'élève à 974 K € en 2023.

2.1 Les principales dépenses d'investissement – 10 394 K €

En 2023, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 10 394 K € et se répartit entre :

INV	ESTISSEMENTS- PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT 2023 A FINANCER	RAR 2022 en euros TTC	Propositions BP 2023 en euros TTC	TOTAL BP 2023 en euros TTC
1	VOIRIE COMMUNALE	480 696,97	396 800,00	877 496,97 €
2	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	53 667,23	2 087 815,60	2 141 482,83 €
3	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	34 810,80	3 510 056,00	3 544 866,80 €
4	ÉDUCATION : PETITE ENFANCE/ ENFANCE/ JEUNESSE / SCOLAIRE	3 847,50	111 975,00	115 822,50 €
5	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	103 084,00	353 000,00	456 084,00 €
6	PATRIMOINE - TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	34 172,56	259 400,00	293 572,56 €
7	MOYENS GÉNÉRAUX- MOBILIER MATÉRIEL POUR LES SERVICES	19 528,75	376 582,00	396 110,75 €
8	RELATIONS EXTERIEURES	213 742,36	257 782,00	471 524,36 €
9	DIVERS	22 451,10	19 000,00	41 451,10 €
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENTS 2023	966 001,27	7 372 410,60	8 338 411,87 €
10	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	0,00	973 500,00	973 500,00 €
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT 2023	966 001,27	8 345 910,60	9 311 911,87
11	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	215 647,00	215 647,00
12	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	866 212,17	866 212,17
	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT 2023	966 001,27	9 427 769,77	10 393 771,04

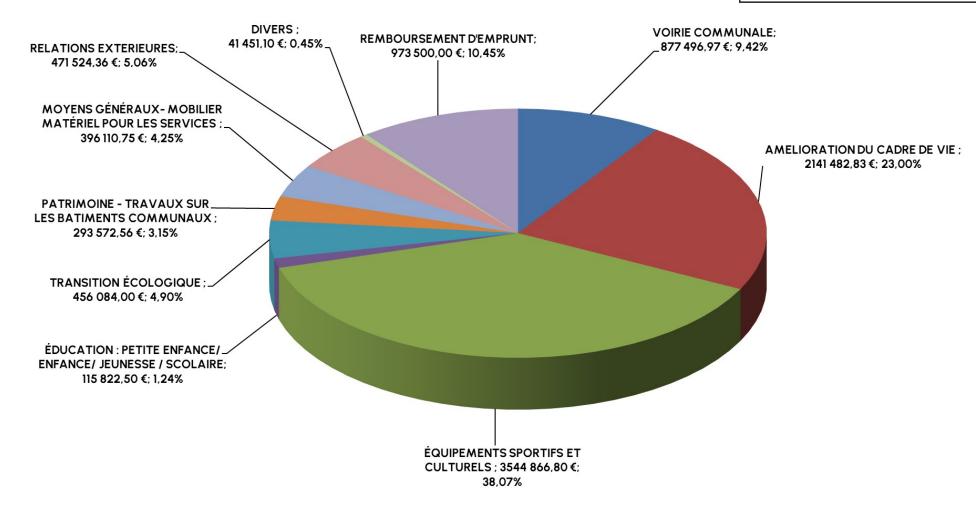
En 2023, le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 9 312 K € réparties comme suit :

Parmi ces dépenses réelles, les dépenses d'équipements représentent 8 338 K € réparties :

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF



Envoyé en préfecture le 22/03/2023 Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

			Affic
ESTISSEMENTS- PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT 2023 A FINANCER	RAR 2022 en euros TTC	Propositions BP 2023	TOTAL BP 2 ID3 (
VOIRIE COMMUNALE	480 696.97	396 800,00	877 496.9
OPERATION 31 : VOIRIE COMMUNALE	30 741,40	58 000,00	88 741,4
OPERATION 41 : AMENAGEMENT DE LA RUE DU MOUSTOIR	283 287,95	49 800,00	333 087,9
OPERATION 45 : AMENAGEMENT DE L'ALLÉE DU LANDY	0,00	5 000,00	5 000,0
OPERATION 46 : REFECTION DE LA RUE DU SAINDO	151 539,72	35 000,00	186 539,7
OPERATION 54 : AMÉNAGEMENT DU VILLAGE DE CLEISSE	0,00	150 000,00	150 000,0
OPERATION 57 : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES LAVANDIERES	0,00	40 000,00	40 000,0
AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES DE VOIRIE (éclairage passages piétons rosmadec / romieu, allée Noyalo)	0,00	12 000,00	12 000,0
INSTALLATION DE VOIRIE (panneaux signalétiques, mobilier urbains)	15 127,90	47 000,00	62 127,9
AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE	53 667,23	2 087 815,60	2 141 482,8
OPERATION 32: REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE	27 484,21	1 556 835,60	1 584 319,8
OPERATIONS 36, 39 et 47 : CIMETIERE	20 303,02	56 200,00	76 503,0
OPERATION 43 : RÉVISION ET MODIFICATION DU PLU	5 880,00	70 280,00	76 160,0
OPERATION 52: VOIES VERTES ET AMENAGEMENTS FONCIERS	0,00	35 000,00	35 000,0
OPERATION 53: AMÉNAGEMENT DE BRURAL	0,00	83 500,00	83 500,0
OPERATION 56 : AMÉNAGEMENT DU PARKING STABILISÉ DE LA LANDIERE	0,00	195 000,00	195 000,0
THEMATIQUE : PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	0,00	91 000,00	91 000,0
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	34 810,80	3 510 056,00	3 544 866,8
OPERATION 34 : PÔLE SPORTIF - PLAISANCE	0,00	2 228 156,00	2 228 156,0
OPERATION 55 : CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE	32 190,00	920 000,00	952 190,0
OPERATION 58 : AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE D'ATHLÉTISME	0,00	35 000,00	35 000,0
THEMATIQUE: EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS	0,00	27 700,00	27 700,0
OPERATION 40 : PÔLE CULTUREL OPERATION 51 : TRAVAUX SUR LA SALLE PIERRE DOSSE	1 486,80 1 134,00	194 200,00 105 000,00	195 686,8 106 134,0
ÉDUCATION : PETITE ENFANCE/ ENFANCE/ JEUNESSE / SCOLAIRE	3 847,50	111 975,00	115 822,5
Mobilier/ matériels informatiques/ autres matériels et travaux pour petite enfance/ enfance/ jeunesse	1 493,10	44 745,00	46 238,1
Mobilier/ matériels informatiques/ autres matériels et travaux pour les établissemenst scolaires	2 354,40	67 230,00	69 584,4
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	103 084,00	353 000,00	456 084,0
OPERATION 37 : AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS	9 120,00	150 000,00	159 120,0
THEMATIQUE : ECLAIRAGE PUBLICS THEMATIQUE : VEHICULES PROPRES	93 964,00	138 000,00	231 964,0
	0,00	65 000,00	65 000,0
PATRIMOINE - TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	34 172,56	259 400,00	293 572,5
OPERATION 35 : EGLISE SAINTE CECILE - THEIX	0,00	187 500,00	187 500,0
OPERATION 38: ADAP	0,00	10 000,00	10 000,0
OPERATION 48: TRAVAUX SUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL OPERATION 49: AMÉNAGEMENT DE L'EX MEDIATHEQUE	17 658,32	35 000,00 3 400,00	52 658,3 3 400,0
OPERATION 49 : AMENAGEMENT DE LEX MEDIATREQUE OPERATION 50 : TRAVAUX SUR L'HOTEL DE VILLE	0,00 16 514,24	0,00	16 514,2
THEMATIQUE: AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	23 500,00	23 500,0
MOYENS GÉNÉRAUX- MOBILIER MATÉRIEL POUR LES SERVICES			
	19 528,75		396 110,7
THEMATIQUE : VEHICULES THEMATIQUE : MOBILIER	0,00	98 300,00	98 300,0 11 200,0
THEMATIQUE : MOBILIER THEMATIQUE : DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET TELEPHONIQUE	14 130,60	11 200,00 166 532,00	180 662,6
THEMATIQUE: MATERIELS SERVICES	5 398,15	100 550,00	105 948,1
RELATIONS EXTERIEURES			
	213 742,36	,	471 524,3
THEMATIQUE : EAUX PLUVIALES (Compétence GMVA) THEMATIQUE : ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS - DÉPENSES OBLIGATOIRES	88 454,66	53 100,00 204 682,00	141 554,6 204 682,0
THEMATIQUE : ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS - DEPENSES OBLIGATOIRES THEMATIQUE : ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS - PARTICIPATIONS POUR LA CONSTRUCTION LOGEMENTS SOCIAUX	0,00 40 875,00	0,00	40 875.0
THEMATIQUE : ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS - PARTICIPATIONS POUR LA CONSTRUCTION LOGEMENTS SOCIAUX THEMATIQUE : ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS - SOLDE VERSE A LA DIRO POUR LA REFECTION DE LA SORTIE DU LANDY	69 440,00	0,00	69 440.0
THEMATIQUE : ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS -AUTRES	14 972,70	0.00	14 972,7
		.,,,,,	
DIVERS	22 451,10	,	41 451,1
THEMATIQUE: DEFENSE INCENDIE	22 451,10	12 000,00	34 451,1
THEMATIQUE: ACQUISITIONS FONCIERES	0,00		7 000,0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENTS 2023	966 001,27	,	8 338 411,8
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	0,00	973 500,00	973 500,0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT 2023	966 001,27	8 345 910,60	9 311 911,8

Reçu en préfecture le 22/03/2023

ffiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

2.2 Les principales recettes d'investissement – 10 394 K €

Parmi ces recettes d'investissement, les recettes réelles d'investissement du Budget Primitif 2023 sont estimées à 2 6235 K € ainsi réparties :

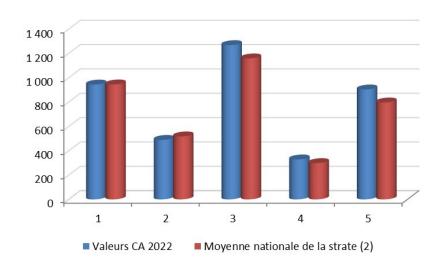
INVESTISSEMENTS- RESSOURCES D'INVESTISSEMENT 2023		RAR 2022 en euros TTC	Propositions BP 2023	TOTAL BP 2023
1	SUBVENTIONS	374 597,42	150 000,00	524 597,42
2	TAXE D'AMENAGEMENT	0,00	100 000,00	100 000,00
3	FCTVA	0,00	500 000,00	500 000,00
4	CESSION	0,00	0,00	0,00
5	EMPRUNT	0,00	0,00	0,00
6	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	0,00	1 369 161,96	1 369 161,96
7	AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	88 454,66	53 100,00	141 554,66
	TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT 2023	463 052,08	2 172 261,96	2 635 314,04
8	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	7 178 920,00	7 178 920,00
9	OPERATIONS D'ORDRE (y/c amortissements)	0,00	579 537,00	579 537,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2023	463 052,08	9 930 718,96	10 393 771,04

3. RATIOS DÉFINIS A L'ARTICLE R 2313-1 DU CGCT

	Informations financières ratios (1)	Valeurs CA 2022	Moyenne nationale de la strate (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/ population (3)	943	944
2	Produits des impositions directes/ population	488	517
3	Recettes réelles de fonctionnement/ population	1 267	1158
4	Dépenses d'équipement brut/ population	328	298
5	Encours de la dette/ population	903	796
6	DGF/population	82	154
7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	59,88%	57,60%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		
9	Dépenses de fonctionnement et en remboursement de dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	82,50%	88,70%
10	Dépenses d'équipement brute/recettes réelles de fonctionnement	25,89%	25,70%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	71,25%	68,70%

- (1) Les ratios de 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3500 habitants et plus, Les ratios de 1 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus
 (2) Source DGCL les collectivités locales en chiffres 2022 (rubrique 4,7a les ratios obligatoires du secteur communal)
 (3) suivant population total INSEE au 01/01/2022 8487 habitants

- (4) suivant endettement consolidé au 31/12/2022



Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

4. LA DETTE

Analyse de la dette globale

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû de l'ensemble des emprunts (21) de la Commune de Theix-Noyalo s'élève à 7 662 K€ répartis entre le budget principal pour 7 648 K€ et le budget annexe de la Grée du Loch pour 14 K€.

Pour mémoire, il était de 5 536 K€, au 31 décembre 2021, répartis entre les 2 budgets.

Cette hausse entre les deux exercices budgétaires s'explique par la contractualisation d'un emprunt de 3 M€ pour le pôle culturel « La p@sserelle ».

La dette par habitant passe de 663 € à fin 2021 à 903 € à la fin 2022, en intégrant l'emprunt contracté pour la construction du pôle culturel.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DETTE CONSOLIDÉE EN CAPITAL AU 31/12//N	9 032 226	8 189 904	7 328 174	6 444 163	5 535 776	7 662 184	6 683 241
POPULATION (totale)	8 018	8 111	8 007	8 163	8 349	8 487	8 386
DETTE EN EUROS PAR HABITANT	1 126	1 010	915	789	663	903	797

A noter, l'encours de la dette/habitant était de 845 € pour les communes entre 5000 et 9999 habitants du Département du Morbihan *(source DGFIP 2021)*.

Ratio de désendettement- capacité dynamique de désendettement du budget principal

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser intégralement le capital de sa dette en supposant que la commune y consacre la totalité de son épargne brute annuelle.

Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/ épargne brute de l'année en cours.

Ainsi la capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

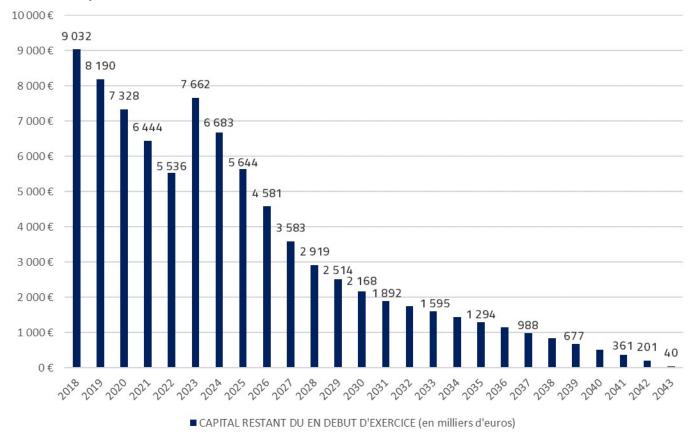
Affiché le

: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

En euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévi *	BP 2023
DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N (budget principal)	8 992 422	8 154 794	7 297 935	6 418 975	5 515 831	7 647 677	6 674 337
ÉPARGNE BRUTE	2 152 005	2 126 466	2 285 783	2 105 165	2 699 519	2 439 299	1 840 595
Capacité Dynamique de Désendettement	4,18	3,83	3,19	3,05	2,04	3,14	3,63

^{*} selon CA prévisionnel

Évolution du profil d'extinction de la dette consolidée



fiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

5. LE BUDGET ANNEXE DE LA GRÉE DU LOCH 2023

Dépenses Fonctionnement	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023		Recettes Fonctionnement	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002 Déficit de fonct. reporté					Ī	R 002 Excédent fonct. reporté	31 828,33	31 828,33	31 828,33	71 828,33
023 Virement en investissement		71 828,33		71 828,33	ı	Chap.70 - produits des services+ ventes				
Chap. 011- Charges à caractère général					F	R 7015 Ventes				
6015 Terrains à aménager					ı	Chap.74 - Dotations, participations				
6045 Achat études					F	R 7472 Régions				
605 travaux					F	R 7473 Participation : Département				
608 frais divers					F	R 7477 Participation : Europe				
627-services bancaires et assimilés					F	R 74758 Participation : autres groupement				
Cha. 65- Autres Charges de gestion courantes					F	Cha. 75- autres Produits gestion courante				
657358- Subv autres groupements					F	R 758- produits divers gestion courante				
658-charges diverses de la gestion courante					F	Cha. 77-Produits exceptionnels				
Cha. 66- Charges financières	859,75	670,00	663,09	465,00	F	7788- produits exceptionnels divers				
66111-intérêts des emprunts et dettes	859,75	670,00	663,09	465,00	F	R 773 - Mandats Annulés exercices anterieurs				
					F	R Cha. 78- Reprises sur amortissements et provisions	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
					F	R 7815- Reprises sur provisions pour risques et charges de fo	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
66112-intérêts courus non échus rattachés					(Chap 042- Opérations d'ordre entre sections	227 423,41	228 093,41	228 086,50	228 551,50
668-Autres charges financières					(7133-Variations des en-cours de production de biens	227 423,41	228 093,41	228 086,50	228 551,50
Cha. 67- Charges exceptionnelles					(7815- Reprises sur provisions pour risques				
678 -Autres charges exception.					(Chap 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	859,75	670,00	663,09	465,00
Chap 042- Opérations d'ordre entre sections	226 563,66	227 423,41	227 423,41	228 086,50	(796- transfert de charges financières	859,75	670,00	663,09	465,00
7133-Variations des en-cours de production de biens	226 563,66	227 423,41	227 423,41	228 086,50						
Chap 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	859,75	670,00	663,09	465,00						
608- Frais accessoires sur terrains en cours d'aména	859,75	670,00	663,09	465,00						
TOTAL FCT	228 283,16	300 591,74	228 749,59	300 844,83		TOTAL FCT	260 111,49	300 591,74	300 577,92	300 844,83
Dépenses Investissement	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023		Recettes Investissement	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023

Dépenses Investissement	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023			Recettes Investissement	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
001 Déficit invest. reporté	201 376,22	207 478,06	207 478,06	213 579,90)	R	001 Excédent invest. reporté				
Chap. 16- Emprunts et dettes assimilées						0	021 Virement du fonctionnement	0,00	71 828,33	0,00	71 828,33
1641 Capital des Emprunts	5 242,09	5 450,00	5 438,75	5 650,00)	R	1641 Emprunt		141 769,73		147 866,57
Chap 040- Opérations d'ordre entre sections	227 423,41	228 093,41	228 086,50	228 551,50)	0	Chap 040- Opérations d'ordre entre sections	226 563,66	227 423,41	227 423,41	228 086,50
3354-en-cours de production études et prestations de	227 423,41	228 093,41	228 086,50	228 551,50)	0	3354-en-cours de production études et prestations de servi	226 563,66	227 423,41	227 423,41	228 086,50
TOTAL INV	434 041,72	441 021,47	441 003,31	447 781,40)		TOTAL INV	226 563,66	441 021,47	227 423,41	447 781,40

RÉSULTATS

FONCTIONNEMENT (excédent) 31 828,33 0,00 71 828,33 0,00 INVESTISSEMENT (déficit) -207 478,06 0,00 -213 579,90 0,00

Reçu en préfecture le 22/03/2023

ffiché le

ID: 056-200055952-20230316-2023_034_DEL-BF

